



LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENTREPRISE : UNE STRATEGIE POUR TEMPS DE CRISE

Les encouragements et incitations, ainsi que la législation ont conduit les entreprises à s'engager dans des opérations de développement durable, dans les sphères économiques, environnementales et sociales. Au-delà de l'intérêt général, ces démarches sont créatrices de valeurs, donc d'un développement durable pour l'entreprise.

Bien que le développement durable se conjugue au moyen et long terme, il importe que les chefs d'entreprise et leurs conseils réfléchissent à la meilleure stratégie à mettre en place dès aujourd'hui.

Nous vous invitons dès à présent à nous rejoindre pour un débat sur les obligations, les initiatives, et aussi les demandes des entreprises dans le vaste domaine du développement durable.

Nous vous convions à retenir la date du :

Mardi 26 mai 2009 de 8h30 à 10h30 au Cercle de l'Union Interalliée
(33 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris)

pour participer à la

Matinée d'information et de réflexion de « Droits croisés »

autour de :

Madame Michèle PAPPALARDO
Commissaire Générale au Développement Durable

Monsieur Emmanuel LULIN
Directeur de l'Ethique et Directeur Juridique des Relations Humaines (L'Oréal)

et animée par quatre cabinets d'avocats indépendants :

ARSENE TAXAND pour le fiscal (www.arsene-taxand.com)
FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE pour les nouvelles technologies (www.feral-avocats.com)
LA GARANDERIE & ASSOCIÉS pour le social (www.lagaranderie.fr)
SAVIN MARTINET ASSOCIÉS pour l'environnement (www.smaparis.com)

Réponse souhaitée avant le 12 mai 2009

[J'accepte l'invitation](#)

[Je décline l'invitation](#)